

UNSS 2023

GUIDE DU NÉO-TITULAIRE



SERVICE DÉPARTEMENTAL UNSS DE SEINE-SAINT-DENIS

Parc départemental des sports de Marville- 51 avenue Roger Salengro 93120 LA COURNEUVE

☎ 01.48.47.60.35

Mail : sd093@unss.org

Site : www.unss93.org

 <https://www.facebook.com/UNSS.93/>

 @unss_93

 @unss_93

SERVICE RÉGIONAL UNSS DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Collège Pasteur - 61 avenue du Chemin de Mesly 94000 CRÉTEIL

☎ 01.42.07.36.00

☎ Mail : sr-creteil@unss.org

Site : <http://www.unsscreteil.org/>

 UNSS Créteil

 @creteil_unss

 @unss.creteil

Bienvenue en Seine-Saint-Denis

Le service départemental UNSS de Seine-Saint-Denis regroupe chaque année environ **210 associations sportives**.

Cela représentent plus de **27 000 licenciés** (quasi 20% des élèves) encadrés par près de **1000 enseignants d'EPS animateurs d'A.S.** Une quarantaine d'activités différentes sont proposées dans les A.S. et des championnats départementaux sont organisés dans une **vingtaine d'activités**. Chaque année, environ 50 équipes sont qualifiées à un championnat de France.

La politique départementale du sport scolaire est définie par le **conseil départemental de l'UNSS**. Il est présidé par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale en Seine-Saint-Denis et se réunit deux fois par an. Le conseil départemental définit la politique départementale du sport scolaire dans le cadre des orientations régionales. Il émet des avis sur les projets et bilans financiers et d'activités. Le conseil départemental peut émettre des vœux et faire des propositions dans le domaine du sport scolaire. Il les transmet au directeur régional de l'UNSS. Le conseil départemental est mis en place pour 4 années, les enseignants représentants les associations sportives sont élus, les représentants des élèves sont nommés parmi les membres du CAVL.

Le **service départemental UNSS** de Seine-Saint-Denis est géré par un directeur, Jean-Philippe DAMIE, et une directrice-adjointe, qui sont des enseignants d'EPS nommés conseillers techniques UNSS auprès de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale en Seine-Saint-Denis. Le secrétariat du service est assuré par Diana DUMITRU. Plusieurs professeurs d'EPS assurent des missions à l'UNSS 93 en tant que délégué technique (en plus de leur emploi du temps en établissement).

Le département est découpé en **12 districts** (8 districts collèges et 4 districts lycées) qui sont animés et gérés par un ou deux **coordonnateurs** (professeur d'EPS élu en assemblée générale de district et nommé par le directeur départemental UNSS). À l'intérieur des districts, dans la plupart des activités, un professeur d'EPS est désigné **responsable d'activité** afin d'organiser les rencontres internes au district.

En début d'année, dans les principales activités une **commission mixte départementale** (C.M.D.) se réunit afin de mettre au point l'organisation des rencontres départementales (réglementation et calendrier). Les C.M.D. sont composées du directeur ou de la directrice-adjointe de l'UNSS 93, des représentants du comité départemental de la fédération concernée ainsi que des professeurs responsables d'activités dans les districts et de tous les autres enseignants volontaires en ayant fait la demande.

Dans chaque A.S. un **secrétaire** et un **trésorier** sont élus pour assurer les tâches administratives permettant le bon fonctionnement de l'association. Le chef d'établissement est **président** de droit de l'A.S.



Président de l'UNSS : Gabriel ATTAL (ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)
Directrice nationale : Olivier GIRAULT

Service régional de l'académie de Créteil

Président du conseil régional UNSS : Julie BENETTI (rectrice de l'académie de Créteil)

Directeur régional : Cédric SEVERE

Directrices régionales adjointes : Marion RELIER, Céline BUCHLI, Marion GUIVARCH et Ludovic DUFRENE



Service Départemental de Seine-Saint-Denis

Président du conseil départemental UNSS : Antoine CHALEIX (IA-DASEN 93)

Directeur départemental : Jean-Philippe DAMIE

Chargées de mission : Laetitia LUDWIKOWSKA jusqu'en janvier puis Noémie JOST de janvier à juin

Assistante administrative : Diana DUMITRU



8 districts collèges et 4 districts lycées

210 Associations Sportives

1037 professeurs d'E.P.S., animateurs d'A.S.



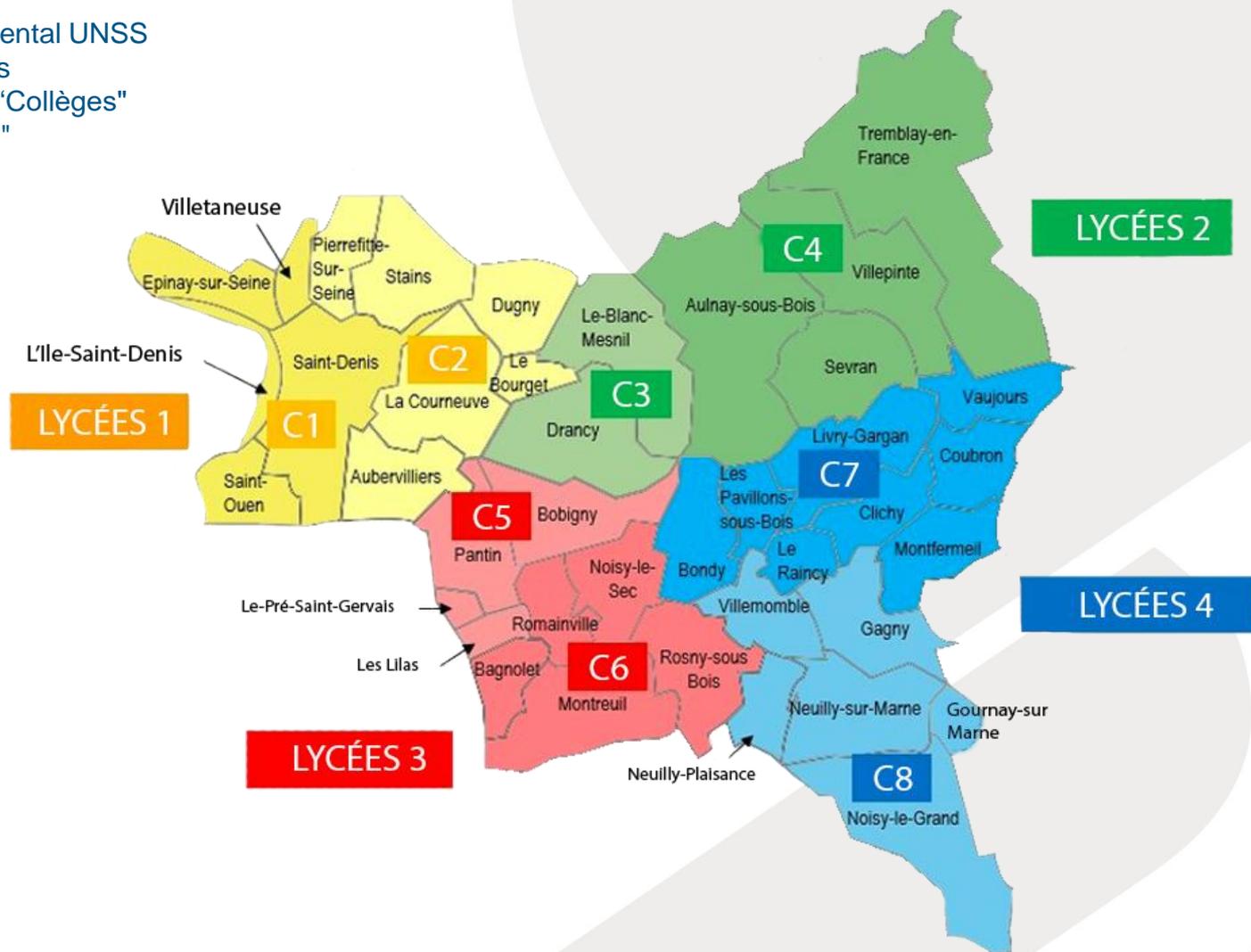
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL UNSS DE SEINE-SAINT-DENIS 2020-2024

Fonction	Nom
IA-DASEN et Président du conseil départemental UNSS	M Antoine CHALEIX
IA-IPR EPS Chefs d'établissement	M Benoit LASNIER M Christian GLOMERON – Lycée Pro P. Le Rolland et E. Delacroix Drancy M Madiop-Malick N'DIAYE – Lycée E. Galois Noisy-le-Grand Mme Dalila HASSANI- Collège G. Courbet Romainville Mme Cécile LACROSSE – Collège D. Maar Saint-Denis
Médecin de Santé Scolaire	En attente de nomination
Représentant le conseil départemental de Seine St Denis	Mme Agnès MULLER - Chargée de projets Référente art sport et JOP 2024
Représentant le SDJES 93	Mme Clémence LACOUR - Cheffe du pôle sport du SDJES
Représentant le CDOS 93	M. Philippe STURM – Président
Représentants des syndicats	SNEP M. Boris LAURENT – Lycée L. Michel Bobigny SNEP M. Romain TROMPEAU – Collège E. Galois Epinay-Sur-Seine UNSA M. Antoine FONTENEAU – Collège Les Prunais Villiers-Sur-Marne
Représentants des AS (elusdesas93@gmail.com)	M Aymeric LE PEZENNEC - Collège J. Jaurès Montfermeil M Guillaume COURTAUD – Lycée L. Michel Bobigny Mme Lucie PERINELLI - Collège Langevin Wallon Rosny/Bois Remplaçant(e)s= Mme Aude GUERNALEC (collège J. Jaurès Montreuil), M Vincent DESJARDINS (collège P. Brossolette Bondy), Mme Sylvie RAMSPACHER (collège J. Jaurès Montreuil)
Représentant la FCPE 93	Hélène BRIMEAU – Administratrice
Représentant la PEEP 93	Anne-Sophie LAPOTRE Présidente
Représentant des élèves	Aly TRAORE - Lycée professionnel Bartholdi Saint-Denis Sonia RELUT – Lycée professionnel Bartholdi Saint-Denis
Membres consultatifs	Mme Elisabeth FARINA-BERLIOZ : IA-DAASEN M Jean-Philippe DAMIE : Directeur départemental UNSS 93 Mme Marion RELIER : Directrice régionale adjointe UNSS Créteil M Fabrice DEMAZEUX : Conseiller technique EPS 93

LES COORDONNATEURS DE DISTRICTS UNSS

DISTRICT COLLÈGES C1 Mathieu COULOMB – Col G.Lorca ST DENIS 06-33-23-63-22 unss.districtc1@gmail.com	EPINAY-SUR-SEINE / ILE-SAINT-DENIS SAINT-DENIS SAINT-OUEN / VILLETANEUSE	DISTRICT LYCÉES L1 (08cd320) Jonathan NAVARRE Lycée P. Eluard SAINT-DENIS 06-63-17-67-97 ldistrictunss1@gmail.com
DISTRICT COLLÈGES C2 Nathalie GALLIX – Col P.Néruda STAINS 06-84-25-99-85 cdistrict2@gmail.com	AUBERVILLIERS / DUGNY / LA COURNEUVE LE BOURGET / PIERREFITTE /STAINS	
DISTRICT COLLÈGES C3 Philippe TESSIER – Col A.France DRANCY 06-14-25-09-83 cdistrict3@gmail.com	DRANCY / LE BLANC MESNIL	DISTRICTS LYCÉES L2 Frédéric GARCIA-MARGARITO Lycée B. Cendras SEVRAN 06-78-47-60-96 ldistrict2@gmail.com
DISTRICT COLLÈGES C4 Jacques SUAIRE- Col C. Claudel VILLEPINTE 06-78-27-19-03 cdistrict4@gmail.com	AULNAY-SOUS-BOIS / SEVRAN TREMBLAY-EN-FRANCE / VILLEPINTE	
DISTRICT COLLÈGES C5 Mathieu CUENOT – Col JP Timbaud BOBIGNY 06-76-26-71-94 cdistrict5@gmail.com	BOBIGNY / PANTIN LE PRÉ SAINT GERVAIS / LES LILAS	DISTRICT LYCÉES L3 (08cd322) Jean MINOT 06-19-81-57-21 Nicolas NYSSSEN 06-86-85-00-11 Lycée O. de Gouges NOISY-LE-SEC ldistrictunss3@gmail.com
DISTRICT COLLÈGES C6 Lucie PERINELLI – Col Lang-Wallon ROSNY 06-28-03-42-50 c.district6@gmail.com Mehdi BOUREZAK - Col Lang-Wallon ROSNY 06-18-33-46-00 c.district6@gmail.com	BAGNOLET / MONTREUIL / NOISY-LE-SEC ROMAINVILLE / ROSNY-SOUS-BOIS	
DISTRICT COLLÈGES C7 Mohamed ALIANE – Col E. Herriot LIVRY-GARGAN 06-24-92-04-41 cdistrict7@gmail.com	BONDY /CLICHY-SOUS-BOIS / LE RAINCY LIVRY-GARGAN / MONTFERMEIL PAVILLONS-SOUS-BOIS / VAUJOURS	DISTRICT LYCÉES L4 (08cd323) David DE SIMONE Lycée M. Vionnet BONDY 07-70-01-08-38 ldistrict4@gmail.com
DISTRICT COLLÈGES C8 Mélanie CURNOL 06-18-70-97-94 Hugo LAHOZ 06-69-99-98-07 Col G. Braque NEUILLY SUR MARNE cdistrict8@gmail.com	GAGNY / GOURNAY-SUR-MARNE NEUILLY-PLAISANCE / NEUILLY-SUR- MARNE / NOISY-LE-GRAND / VILLEMOMBLE	

Le service départemental UNSS de Seine-Saint-Denis comporte 8 districts "Collèges" et 4 districts "Lycées"



LES GRANDS ÉVÈNEMENTS DÉPARTEMENTAUX

FESTIVAL
DES SPORTS
DE COMBAT



FESTIVAL
ARTISTIQUE



INTÉGRATHLON



RAID
NATURE



CHAMPIONNAT
DÉPARTEMENTAL
DE CROSS



HIP HOP
SESSION



INTERCLASSES
DE RUGBY
(collèges)



JEUX DES
COLLÈGES



LE PLAN D'ANIMATION DES LYCÉES

12 journées avec pour objectif le partage, l'initiation et la découverte.
Journées ouvertes également aux élèves de 3^{ème} dans le cadre de la liaison 3^{ème}/2^{nde}

SPORTS COLLECTIFS



ROUNDET



DODGEBALL



BASKET 3x3 et Culture Urbaine



CHAMPIONNAT 93 LASER RUN



CHAMPIONNAT 93 COURSE À OBSTACLES



+ 6 GRANDS ÉVÈNEMENTS DÉPARTEMENTAUX

FESTIVAL DES SPORTS DE COMBAT / FESTIVAL ARTISTIQUE / INTÉGRATHLON
RAID NATURE / CROSS DÉPARTEMENTAL / HIP HOP SESSION

HANDI CAP' DE FAIRE DU SPORT

Le sport pour tous



CAP' DE FAIRE DU SPORT

Proposer aux élèves en situation de handicap trois ½ journées d'initiation à des pratiques sportives peu pratiquées : patins à glace, plongée et équitation

INTÉGRATHLON

Sensibiliser les élèves au sport en situation de handicap



SPORT PARTAGÉ

(compétition avec des équipes regroupant des élèves valides et des élèves en situation de handicap)

Organisation d'une épreuve lors du **cross départemental**

Organisation du **championnat départemental de Sport Partagé Multi-activités** dans le cadre des Jeux des Collèges



LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DES A.S. 2021-2025

Chaque A.S est évaluée suivants les critères indiqués ci-dessous (le nombre de points a une incidence sur les crédits accordés aux districts collèges et lycées et sur la subvention attribuée par le conseil départemental aux A.S. des collèges)

LA PARTIE ADMINISTRATIVE / 4 PTS

- 1/ Participation à la réunion de rentrée des secrétaires d'A.S. = **1 point**
- 2/ Participation à l'A.G. du district de tous les enseignants d'EPS = **1 point**
- 3/ Validation du Projet d'A.S. en conseil d'administration = **1 point**
Envoi avant le 31 décembre de l'attestation du chef d'établissement certifiant la validation du projet d'A.S. lors d'un conseil d'administration de l'établissement.
Le projet d'A.S. doit indiquer les objectifs recherchés, la présentation des stratégies et méthodes d'organisation proposées pour atteindre ces objectifs (avec en particulier les activités proposées).
- 4/ Validation sur internet de « la vie des A.S. » = **1 point**
À faire sur OPUSS unss.org avant le 1er juillet



**VALIDATION DE LA CHARTE SI 12 PTS/12
(administratif + sportif)**



LES POINTS BONUS

- Nombre de rencontres/professeur d'EPS (en moyenne) : Entre 2 et 3,99 = **2 pts** / $\geq 4 = 4$ pts
- Féminisation = **1 point**
Si +10% des filles du lycée ou +25% des filles du collège sont licenciées à l'A.S. (pour le nombre de filles dans l'établissement, il est pris en compte ce qui a été déclaré sur opuss lors de l'affiliation de l'A.S.)
- Handicap et sport partagé = **1 point**
Si participation d'une équipe de sport partagé dans un championnat ou si participation à une journée « Cap' de faire du sport »
- Jeunes Coach, Reporters, Organisateur, Dirigeants, Secouristes = **1 point**
Si validation d'au moins 5 élèves
- Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 = **1 point**
Si participation de l'A.S. à la semaine Olympique et Paralympique ou à la journée Olympique
- Journée Nationale du Sport Scolaire = **1 point**
Si organisation de la JNSS dans son établissement ou participation sur une rencontre organisée par l'UNSS

LA PARTIE SPORTIVE / 8 PTS

- 1/ Participation à au moins une rencontre dans chaque activité (Collèges)
Participation à au moins une rencontre dans au moins 50% des activités (Lycées)
= **2 points**
- 2/ Participation à au moins une formation de jeunes arbitres/juges = **2 points**
(si validation d'au moins 5 élèves)
- 3/ Collèges : participation au cross du district *(si au moins 8 élèves classés)* = **2 points**
- 4/ Collèges : participation à au moins un grand événement départemental = **2 points**
Les festival des sports de combat, le festival artistique, l'intégrathlon, le raid nature, les interclasses de Rugby 6è/5è, les jeux des collèges, le cross départemental (présence d'au moins 8 élèves pour valider la participation ou pour le cross départemental : 2 équipes classées)
- 5/ Lycées : participation au Plan d'Animation des Lycées = **2 points si 1 participation et 4 points si 2 participations ou plus** *(présence d'au moins 8 élèves pour valider la participation)*
Le Plan d'Animation des Lycées comprend les grands événements départementaux indiqués au point 4 ainsi que les 4 journées organisées par les districts (Sports collectifs, Hip-Hop/Step, Zumba/Circuit Training, GolfCup), La Lycéenne et les championnats départementaux de Laser Run et de courses à obstacles



LES 3 NIVEAUX DE VALIDATION

- Validation de la charte + 0 ou 1 point bonus = **Bronze**
- Validation de la charte + 2 ou 3 points bonus = **Argent**
- Validation de la charte + 4 à 9 points bonus = **Or**

Vos obligations de service vis-à-vis de l'UNSS

La note de service n° 2014-073 du 28-5-2014 précise les conditions de mise en œuvre du décret n° 2014-460 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive du second degré aux activités sportives scolaires volontaires des élèves

En voici quelques extraits :

« Cette activité constitue, en complément du service d'enseignement proprement dit, une des missions statutaires à part entière de ces enseignants. Ainsi, le service de chaque enseignant d'EPS, qu'il exerce à temps complet ou à temps partiel, comprend un volume forfaitaire de **trois heures consacrées à l'organisation, à l'animation, au développement et à l'entraînement des membres de l'association sportive (AS) de son établissement scolaire.** Ces heures sont inscrites dans l'état des services d'enseignement de chaque enseignant. »

« Par principe, les enseignants d'EPS participent aux activités de l'AS de l'établissement dans lequel ils sont affectés. »

« L'offre des activités sportives arrêtées par les enseignants d'EPS en tenant compte notamment des **attentes des élèves** permet l'adhésion et l'engagement du plus grand nombre d'entre eux tout au long de l'année scolaire. »

« À titre exceptionnel et dans l'hypothèse où le volume d'activité de l'AS de son établissement est insuffisant pour l'accueillir, un enseignant de l'établissement sera amené à **compléter son service dans l'AS d'un établissement différent** dont le volume d'activité est suffisant pour l'accueillir. »

« Les enseignants ne souhaitant pas assurer des activités dans le cadre de l'AS, au titre d'une année scolaire, peuvent demander à **effectuer des heures d'enseignement** en lieu et place des trois heures susmentionnées. »

L'intégralité du texte est consultable sur le site internet de l'éducation nationale : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=79844



Le choix de l'activité à l'A.S.

L'historique de l'A.S., le projet de l'A.S. et le projet de district:

La Seine-Saint-Denis a la particularité d'accueillir beaucoup de nouveaux enseignants venant de toute la France et qui retournent dans leur région d'origine après quelques années; les équipes pédagogiques changent donc régulièrement. Il est par conséquent primordial lorsque vous arrivez dans un établissement de travailler au maximum dans la **continuité** en tenant compte de ce qui se faisait avant dans votre établissement et dans le district. Si votre prédécesseur animait une A.S. qui fonctionnait bien avec un grand nombre de licenciés, le plus judicieux est souvent de continuer cette activité afin de ne pas briser la dynamique mise en place.

Au niveau de l'offre d'activité de l'A.S. il faut aussi veiller à répondre aux **attentes des élèves** en proposant une variété d'activités et en portant une attention plus particulière au niveau des **filles** de lycées généraux et professionnels (car nous n'avons que 6% des lycéennes licenciées, et au total seulement 40% de nos licenciées sont des filles).

Les activités ayant plus de filles que de garçons en 2022/2023 à l'UNSS 93

SPORTS	Nombre	% filles
DANSE SPORTIVE	101	99%
STEP	122	91%
DANSE CHORÉGRAPHIEE	623	89%
GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	59	86%
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	497	86%
DANSE BATTLE/HIP HOP	381	79%
ULTIMATE	53	75%
COURSE D'ORIENTATION	37	75%
ARTS DU CIRQUE	126	72%
DOUBLE DUTCH	41	70%
ESCALADE	1023	64%
ECHECS	96	63%
RUGBY SEVEN	82	62%
SAND BALL	165	60%
FITNESS	108	55%
NATATION SPORTIVE	652	55%
SAUVETAGE	62	51%

Les activités avec plus de 100 filles licenciées à l'UNSS 93

	SPORTS	Nombre (% Filles)
1	BASKET BALL	2355 (36%)
2	CROSS COUNTRY	2115 (43%)
3	ESCALADE	1023 (64%)
4	BADMINTON	962 (39%)
5	RUGBY	938 (50%)
6	FOOTBALL	845 (20%)
7	FUTSAL	763 (19%)
8	HANDBALL	709 (34%)
9	MULTI SPECIALITE	699 (47%)
10	NATATION SPORTIVE	652 (55%)
11	DANSE CHOREGRAPHIQUE	623 (89%)
12	GYM ARTISTIQUE	497 (86%)
13	TENNIS DE TABLE	442 (26%)
14	VOLLEY BALL	415 (45%)
15	DANSE BATTLE/HIP HOP	381 (79%)
16	SPORT PARTAGE	362 (43%)
17	ATHLÉTISME ESTIVAL	312 (50%)
18	ATHLÉTISME HIVERNAL	281 (50%)
19	BASKET 3x3	267 (40%)
20	CIRCUIT TRAINING	183 (45%)
21	ACTIVITÉ DE LA FORME	172 (42%)
22	SAND BALL	175 (60%)
23	HALTÉROPHILIE MUSCUL	158 (27%)
24	VTT	152 (31%)
25	ARTS DU CIRQUE	126 (72%)
26	STEP	122 (91%)
27	FITNESS	108 (55%)
28	DANSE SPORTIVE	101 (99%)

Le top 10 des garçons à l'UNSS 93

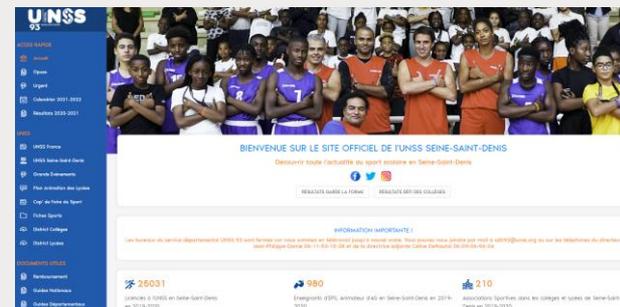
	Sports	Nombre (% G)
1	Basket Ball	4159 (63%)
2	Football	3194 (79%)
3	Futsal	3076 (80%)
4	Cross country	2772 (56%)
5	Badminton	1489 (60%)
6	Handball	1322 (65%)
7	Tennis de table	1234 (73%)
8	Rugby	928 (49%)
9	Multi Spécialités	779 (52%)
10	Escalade	570 (35%)

Savoir trouver les informations

1) Le site UNSS 93:

Le site de l'UNSS 93 est incontournable, vous y trouverez les contacts, les documents utiles et les informations sur les principales rencontres départementales. Pour cela il suffit de cliquer sur le lien suivant :

<https://www.unss93.org/>



2) Savoir se connecter à l'Espace Numérique de Travail de l'UNSS (OPUSS) :

La quasi-totalité des informations pour les rencontres départementales, académiques et nationales s'y trouvent (fiches sport, convocations aux rencontres, listes des qualifiés, résultats, etc...).

C'est sur cet espace que vous pourrez enregistrer les licences de vos élèves et que vous devrez confirmer leur inscription aux compétitions.

Vous pouvez accéder à l'Espace Numérique de Travail par l'intermédiaire du site unss93.org mais également sur le site national de l'UNSS à l'adresse unss.org (puis en cliquant sur l'icône OPUSS) ou alors directement à l'adresse : <https://opuss.unss.org/>

Pour cela il vous faut connaître l'identifiant de votre établissement et le mot de passe qui va avec.

Vous pouvez aussi vous connecter avec votre propre identifiant et votre mot de passe (lorsque le secrétaire de l'A.S. aura fait l'affiliation de votre A.S. et aura indiqué vos coordonnées en tant qu'animateur d'A.S.). Lors de la 1^{ère} connexion il faut indiquer l'adresse mail que le secrétaire a enregistré pour vous dans OPUSS et cliquer sur « mot de passe oublié », vous recevez un lien par mail et ensuite vous pouvez personnaliser votre mot de passe.



3) Les compétitions :

Lorsque la compétition est interne au district, les rendez-vous sont généralement envoyés par mail par le responsable de l'activité dans le district ou le coordonnateur du district.

Pour les compétitions départementales, académiques ou nationales; la convocation est téléchargeable sur le site opuss.unss.org et elle est également envoyée par mail dans votre établissement.

Il faut ensuite confirmer l'engagement de vos élèves sur opuss.unss.org

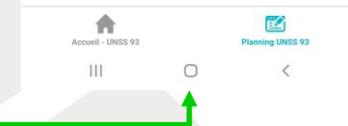
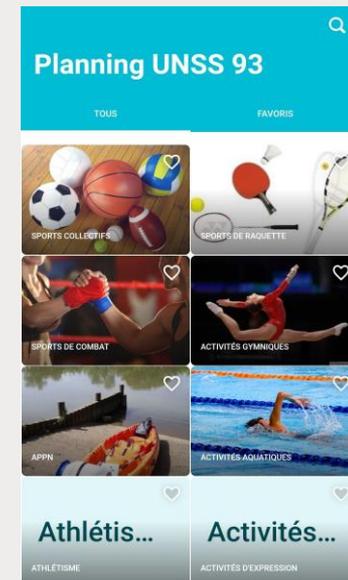
Il faut **prévoir chaque déplacement** en compétition le plus tôt possible afin d'avoir le temps de faire les démarches administratives nécessaires. Il convient de voir avec vos collègues et le chef d'établissement (qui est également président de l'A.S.) les procédures à suivre (dans la plupart des cas, il faut distribuer des **autorisations de sortie** aux élèves et remplir une demande de sortie auprès du secrétariat de l'établissement).

Le planning des compétitions de district est mis au point en tout début d'année suite à l'Assemblée Générale de district (il est généralement envoyé par mail par le responsable d'activité du district).

Pour ce qui est des compétitions départementales, académiques et nationales; un **planning** est envoyé à chaque établissement début novembre (ce planning doit être transmis à tous les professeurs d'EPS) et une application **glide** permet de le retrouver sur le téléphone et d'avoir les dernières mises à jour.

Il est donc conseillé de consulter régulièrement le planning afin de pouvoir anticiper les déplacements possibles et ne pas attendre le dernier moment et la réception de la convocation à une compétition pour s'organiser.

De même dans chaque activité, vers mi-octobre, une **fiche sport** est rédigée au niveau national, académique et départemental. Ces documents sont mis au point à l'issue des réunions des commissions mixtes, ils indiquent les dates des rencontres et la réglementation à chaque niveau de compétition. Les documents sont téléchargeables sur opuss.unss.org et sur unss93.org (« documents utiles »). Il est indispensable d'en prendre connaissance afin de connaître l'organisation des rencontres dans son activité.



4) Les Jeunes Officiels :

La **formation des jeunes officiels** sous toutes ses formes (jeune arbitre-juge, dirigeant, secouriste, reporter, organisateur, coach, interprète, écoresponsable) constitue une des **missions de l'animateur d'A.S.** Cela permet l'apprentissage de la prise de responsabilités ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par là-même à l'éducation à la **citoyenneté**.

Pour participer aux rencontres départementales, académiques ou nationales il est obligatoire d'avoir au minimum un **jeune arbitre/juge certifié** par équipe. Il est donc indispensable que vous fassiez participer plusieurs élèves de votre A.S. à ces formations (se renseigner auprès de votre responsable d'activité du district, vous retrouverez aussi des informations sur la fiche sport départementale de votre activité).

La formation de jeune arbitre/juge se fait en **plusieurs étapes** :

- cibler et former dans votre A.S. les élèves intéressés
- participer à la formation de district (qui se termine par un QCM et une évaluation pratique aboutissant à la certification de niveau district).

Attention cette formation a souvent lieu dès le mois de novembre.

- les meilleurs élèves de la formation district participent à la formation et certification départementale / académique (qui se termine par un QCM et une évaluation pratique aboutissant directement à la certification départementale et éventuellement à la validation d'un niveau académique).

Pour être certifié académique, il faut ensuite avoir arbitrer ou juger un compétition académique. La certification nationale peut être obtenue lors d'un championnat de France.

Les différentes étapes de la formation d'un jeune arbitre/juge se font généralement sur plusieurs années.



Infos en vrac

L'Assemblée Générale du district

Elle se déroule un mercredi après-midi fin septembre ou début octobre. Elle regroupe **tous les professeurs d'EPS du district**. Il s'agit de prendre les décisions sur le fonctionnement du district et de mettre au point les règlements et les calendriers des rencontres dans votre activité. La **présence de tous** est primordiale lors de cette réunion (c'est un des « incontournables » de la charte de l'A.S.).

La recherche d'information

C'est un point primordial. Il s'agit de savoir trouver les informations sur la fiche sport, le planning des compétitions ou les sites unss93.org et opuss.unss.org et de **ne pas attendre le dernier moment** pour se renseigner. Si vous ne trouvez pas la réponse, contactez le service départemental, académique, le coordonnateur du district ou votre responsable d'activité du district pour trouver l'information que vous recherchez.

L'académie de Créteil regroupe les départements de **Seine-Saint-Denis, de Seine et Marne et du Val de Marne**. La qualification pour un championnat de France se fait à l'issue du championnat d'académie (ou en sport collectif à l'issue du championnat inter-académique qui regroupe les 3 académies d'Ile-de-France : Paris-Créteil et Versailles).

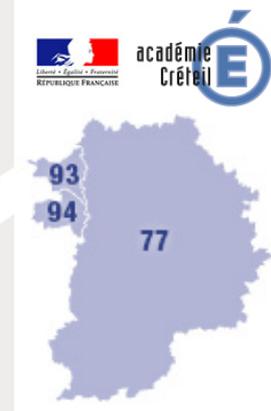
En cas d'accident

La procédure est différente que pour un accident en cours d'EPS.

Si l'A.S. a pris un **contrat collectif MAIF**, il faut joindre la MAIF par téléphone au 09-78-97-98-99 (connaitre le numéro de sociétaire de l'A.S.) ou faire une déclaration en ligne sur <https://www.maif.fr/associationsetcollectivites/accueil.html> (connaitre son identifiant et son mot de passe MAIF).

Si l'A.S. a pris un **contrat individuel** (au moment de l'affiliation et de la saisie des licences) il faut prendre contact avec le service régional UNSS de l'académie de Créteil (01-42-07-36-00 ou sr-creteil@unss.org).

Cette démarche permet aux familles de se faire rembourser ce qui leur reste à charge après les remboursements de la sécurité sociale (et éventuellement de la mutuelle).



L'A.S. dans un autre établissement :

Il est possible pour un élève de participer aux activités de l'A.S. avec un autre établissement (par exemple, lorsqu'il souhaite pratiquer une activité qui ne se fait pas dans son établissement). Dans ce cas c'est à l'établissement d'origine de prendre la licence et ensuite il faut établir une convention entre les 2 établissements (à faire signer par les présidents d'A.S.). L'élève pourra ensuite s'entraîner avec l'établissement d'accueil, il pourra être jeune officiel pour cet établissement par contre il ne pourra pas participer dans les équipes de cet établissement car il reste licencié pour son établissement d'origine.

Le certificat médical

La loi n° 2016-41 du 26/01/2016 rend caduque la nécessité de présenter un certificat médical de non contre indication pour pratiquer les activités physiques et sportives volontaires dans le cadre d'une association sportive scolaire. Mais l'article L231-2-3 du code du sport précise que pour certaines activités le certificat médical reste obligatoire à l'A.S.. Il s'agit des activités suivantes : l'alpinisme (mais pas l'escalade), la plongée subaquatique (mais pas le hockey subaquatique), la spéléologie, la boxe (mais pas le karaté et le judo), le tir sportif, le rugby, les disciplines sportives pratiquées en compétition comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé, les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme (parapente concerné).

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire (P.N.D.S.S.) 2020-2024

Tous les 4 ans, l'UNSS révisé son plan de développement. Quatre axes de développement ressortent de ce plan :

- **Accessibilité** : pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible à tous les publics sur tous les territoires, ouvert sur le monde
- **Innovation** : pour un sport scolaire innovant, répondant aux besoins et aux attentes des élèves et à l'attribution des JOP 2024 à Paris à des fins de développement et d'émancipation par la pratique des APSA
- **Responsabilité** : pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs
- **Education** : pour un sport scolaire révélateur de talents, au service de la réussite de tous, porteur des valeurs de l'école et de l'olympisme au service de la mise en œuvre des politiques publiques

Deux valeurs fondatrices de l'UNSS traversent ce plan :

- **Rencontre**
- **Réussite**

Ce plan est décliné au niveau local par un **plan académique** et un plan départemental de développement du sport scolaire.

Des liens utiles pour s'informer sur l'UNSS

www.unss.org

Il s'agit du site de l'UNSS, on peut accéder à la partie « internet » ou à la partie « OPUSS » (Espace Numérique de Travail de l'UNSS).

www.unss93.org

C'est le site du service départemental UNSS de Seine-Saint-Denis (à placer dans ses favoris et à consulter régulièrement).

<http://www.unsscreteil.org/>

C'est le site internet du service régional de l'Académie de Créteil. On y retrouve des informations et des reportages sur les rencontres de niveau académique.



<https://www.facebook.com/UNSS.93/>

C'est la page Facebook officielle de l'UNSS 93. Vous pouvez y retrouver tout ce qui fait l'actualité des A.S. de Seine-Saint-Denis : des reportages photos et vidéos sur les principales rencontres de district, les compétitions départementales, les grands événements départementaux et le suivi des équipes de Seine-Saint-Denis lors des compétitions académiques ou nationales, des informations sur la vie des A.S. et sur l'UNSS



[@unss_93](https://twitter.com/unss_93)

C'est le compte Twitter officiel de l'UNSS 93, pour suivre en direct, en quelques lignes et quelques photos l'actualité du sport scolaire en Seine-Saint-Denis.



[@unss_93](https://www.instagram.com/unss_93)

C'est le compte Instagram officiel de l'UNSS 93, pour retrouver les principales photos du sport scolaire en Seine-Saint-Denis.

Comme nous ne pouvons pas être sur toutes les rencontres le mercredi après-midi nous comptons sur les professeurs d'EPS et les jeunes reporters pour nous envoyer des photos, vidéos et autres infos (soit par mail sd093@unss.org soit directement par message sur notre page Facebook).

Le service régional de l'Académie de Créteil et la direction nationale de l'UNSS disposent également de comptes sur les réseaux sociaux (UNSS, UNSS Créteil). N'hésitez pas à informer vos élèves de l'existence de ces comptes.



TOUTES LES INFORMATIONS SUR L'UNSS 93 C'EST PAR ICI :



- Le calendrier de toutes les compétitions et formations départementales
- Les dates butoirs des rencontres de districts
- Le planning des grands évènements
- L'accès direct à nos réseaux sociaux et à notre site internet
- L'accès au calendrier académique
- Les dates et lieux des championnats de France

SCANNER LE QR CODE CI-DESSOUS



**DISPONIBLE SUR
IOS & ANDROID**



4 FAÇONS DE SUIVRE L'ACTUALITÉ DES A.S. ET DE L'U.N.S.S. EN SEINE-SAINT-DENIS



unss93.org



@[UNSS.93](https://www.facebook.com/UNSS.93)



@[unss_93](https://twitter.com/unss_93)



@[unss_93](https://www.instagram.com/unss_93)



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

*Envoyez des photos ou vidéos de vos rencontres à sd093@unss.org
et retrouvez tous nos guides sur <https://www.unss93.org/> dans la rubrique « documents utiles »
(guide du néo-titulaire, du secrétaire d'A.S., du trésorier d'A.S., du président d'A.S., etc...)*